



1. EDITORIAL

2022 a été placée sous le signe de la Rencontre et de la Consolidation.

Rencontre tout d'abord entre les deux sites du SIE 68 qui, outre des formations communes, s'est traduite en diverses rencontres plus festives. Cette dynamique répond aux besoins des professionnels de pouvoir se retrouver autour de travaux réflexifs et de temps de partage.

Consolidation enfin de l'équipe des cadres, renouvelée en grande partie en 2021, par le biais de réunions et d'harmonisation de certains fonctionnements. Consolidation toujours avec la reprise des rencontres annuelles avec les juges des enfants, de diverses autres réunions, plus ponctuelles, avec la PJJ et la FN3S.

Les difficultés RH ont été importantes et nous portent à réfléchir à la manière de pouvoir sécuriser les emplois sur le moyen et le long terme. Il s'agit là d'attirer de nouveaux professionnels (attractivité des postes) tout en sécurisant les professionnels déjà en fonction à travers une politique de Qualité de Vie au Travail satisfaisante.

Cette QVT est d'autant plus importante que les professionnels, soumis à un contexte médico-social engorgé, questionnent de plus en plus le sens de leurs missions. Autre constat : la détérioration des mesures ordonnées et la manière dont ces dernières exposent également les professionnels à des situations de danger. Face à des risques pluriels, la prise en compte des Risques Psycho-Sociaux et la manière de les anticiper seront sans nul doute le prochain enjeu pour 2023.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

L'activité

Colonne1	2019	2020	2021	2022
AGREMENT	755	755	755	755
MJIE ORDONNEES	755	755	675	680
MJIE REALISEES	755	755	675	680
ECARTS	0	0	80	75
	0 %	0 %	10,60 %	9.93 %
STOCK AU 31 DEC	384	382	317	392
NOMBRE DE MJIE PAR TS	42	42	42	42
NOMBRE DE MJIE PAR TS PREVUS PAR BUDGET	42	42	42	42

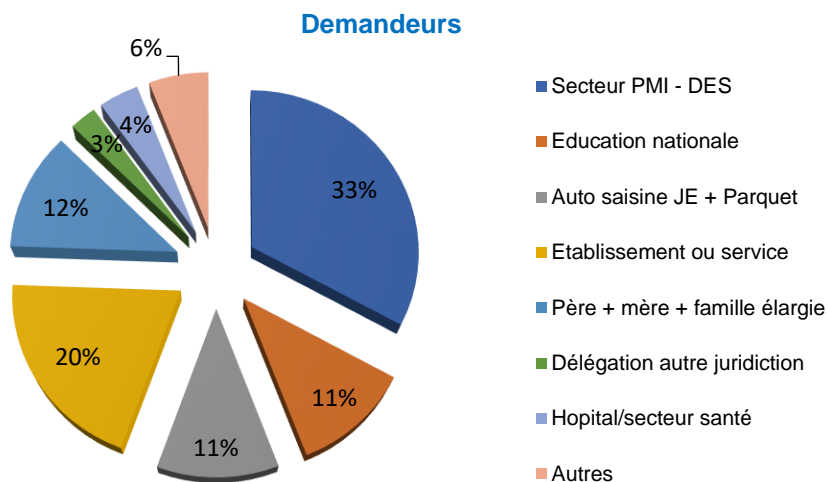
L'activité se trouve en deçà de l'habilitation accordée par la PJJ. Cette situation s'explique en partie par les difficultés de recrutement (remplacements) rencontrées sur le site de Colmar et a eu pour effet de générer une liste d'attente.

Missions

Les mineurs et les familles rencontrés sont exposés à des problématiques plurielles, massives et durables dans des contextes familiaux marqués majoritairement par des problématiques sociaux-économiques.

L'exposition des mineurs à des contenus inadaptés ajoutée aux situations de dangers auxquelles s'expose plus majoritairement la population pré-adolescente (photos, vidéos) est une tendance, sinon nouvelle, du moins de plus en plus massive.

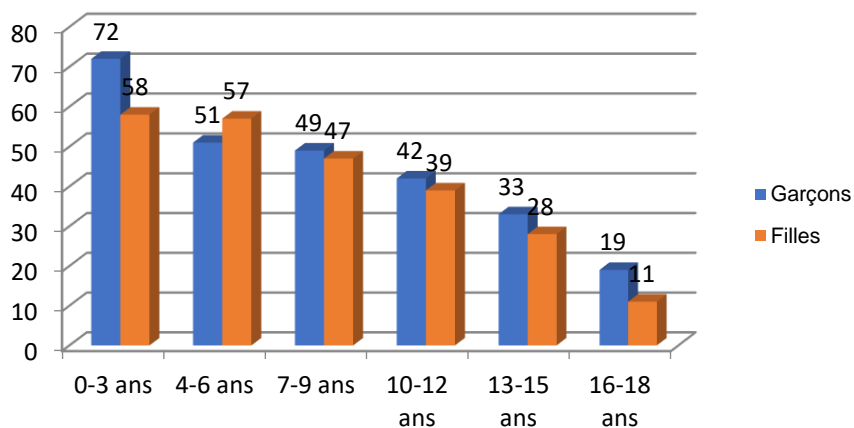
La demande croissante quant aux prestations d'interprètes vient illustrer les difficultés rencontrées quant à la barrière de la langue : de ponctuel, le besoin est aujourd'hui constant. A ce titre, les flux migratoires venus des pays de l'Est ont été importants : les familles roms, bosniaques ou encore moldaves emportent avec elles des *us et des coutumes* qui ne sont pas toujours simples à appréhender. L'apport ethnoclinique reste par conséquent une porte d'investigation précieuse permettant aux professionnels de mieux comprendre ce qui se joue au sein des familles.



Le juge des enfants se saisit suite à un soit-transmis du parquet. La saisine judiciaire correspond à une réponse au regard de signalements relayés par la CRIPS. Par ailleurs, le Juge des Enfants peut être saisi directement par l'un ou l'autre parent, leur avocat, le mineur ou sur délégation de compétence par un autre magistrat.

L'origine des informations préoccupantes est conforme à celle observée l'an dernier.

Répartition de la population par âge et sexe des enfants

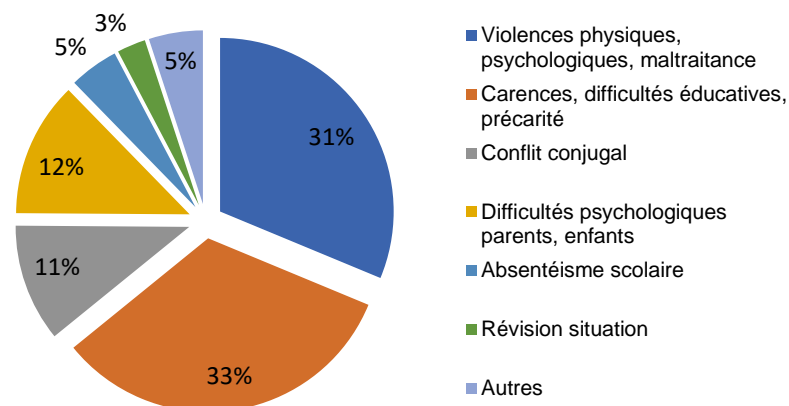


42 % des mineurs ont moins de 6 ans
 14 % des mineurs ont entre 7 et 9 ans
 12 % des mineurs ont entre 10 et 12 ans
 9 % des mineurs ont entre 13 et 15 ans
 4 % des mineurs ont entre 16 et 18 ans.

42 % des mineurs sont des garçons. 38 % sont des filles.

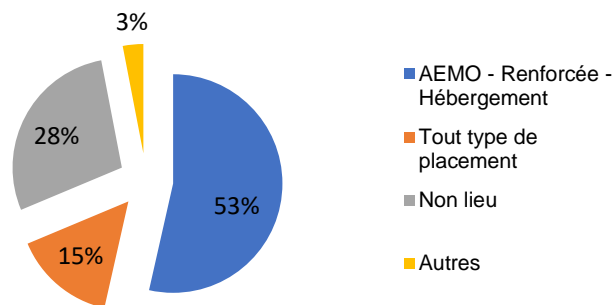
La répartition des âges (506 mineurs).

Motifs d'entrées



Concernant les difficultés psychologiques, le départ du psychiatre en fin d'année 2022 (poste non pourvu actuellement) est problématique. Son regard sur les situations et la possibilité d'orienter les familles au mieux vers des services adaptés s'est avéré précieux.

Orientation à l'issue de la MJIE



Comme l'an dernier, le service a préconisé une mesure d'aide éducative (tous types confondus) pour plus de 50 % des mineurs. Malgré la saturation des dispositifs, le service continue de préconiser les mesures qui répondent au mieux aux problématiques repérées.

Les préconisations dévolues aux mesures de placement restent quasiment identiques à celles observées pour 2021.

Durée des mesures terminées

L'ensemble des mesures s'est déroulée selon le temps imparti, soit 6 mois. Les mesures, dites courtes, restent marginales : des demandes de prorogations sont faites auprès des magistrats lorsque cela est nécessaire.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

a. Vie du service



Au mois de juin 2022, sous l'impulsion de Madame Pascale STOESSLE (*licence de management et gestion de projets*) les professionnels se sont rencontrés autour d'une journée thématique sur le *Droit de la Famille*.

En octobre 2022, afin de soutenir l'action entreprise de longue date par Madame Christine LAMBALOT, le SIE 68 s'est mis au Rose et a organisé une journée de sensibilisation au cancer du sein.

Une convention avec la Ligue contre le cancer a d'ailleurs été signée afin que des actions similaires soient organisées chaque année.

Monsieur BANNWARTH a, quant à lui, fait valoir ses droits à la retraite en juin 2022 et a réuni autour de lui de nombreux professionnels du SIE 68 et d'autres établissements et services de l'ARSEA.

b. Partenariat et travail avec les familles

Après les restrictions sanitaires toujours en cours en 2021, 2022 nous a enfin permis de retrouver des modalités d'interventions ordinaires. Que cela soit en lien ou non avec les effets du confinement, les familles sont aujourd'hui plus enclines à communiquer par mails et par sms avec les professionnels. S'il convient d'avancer avec son temps, il est cependant nécessaire de baliser les contours de ces échanges et réaffirmer le positionnement central des secrétariats.

L'adhésion des familles à la mesure est recherchée autant que possible afin que l'investigation puisse servir de base à la réflexion des détenteurs de l'autorité parentale.

Suite à la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, avant d'envisager le placement d'un enfant à l'ASE (Aide sociale à l'enfance), la possibilité de confier l'enfant à une personne de son entourage (famille, voisins, amis connus) doit systématiquement être recherchée. Déjà ancrée dans la pratique du SIE 68, la recherche d'un tiers est faite à chaque fois que nécessaire. Au cours de l'année, il est arrivé que certains juges des enfants fassent état d'attentes précises sur ces questions.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

La démarche d'évaluation a été mise en suspend en 2021 dans l'attente du nouveau référentiel paru au printemps 2022.

Le projet de service arrivé à échéance sera actualisé au cours du premier semestre 2023. Une convention avec le CREAL a été signée afin que le service soit accompagné dans cette démarche. Un premier temps de travail a eu lieu entre l'équipes de cadres et Madame DAMASE (référente CREAL) afin de travailler sur le plan du prochain projet de service.

C'est au cours de l'une de ces journées de travail que la démarche d'amélioration continue sera présentée par Madame ADAM (avril 2023) à l'ensemble des équipes du SIE 68.

Les GAP ont repris pour les travailleurs sociaux et les psychologues.



5. RESSOURCES HUMAINES

2020	2021	2022
31,59	31,49	28,88

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Paramédical	Médical	Services Généraux
CDI	28,88	3	3	17,19	5	0,16	0,53
CDD temporaire	2			1	1		
CDD remplacement	1,40			1			0,40

6. CONCLUSION

Malgré un contexte professionnel et social particulièrement complexe (SEGUR, oubliés du SEGUR, difficultés RH, liste d'attente, engorgement des dispositifs...), le SIE 68 a gardé le cap en faisant une large place aux rencontres et aux échanges intersites. L'enjeu est bel et bien de travailler **pour et à partir** du sentiment d'appartenance des équipes à un service, à une entité. C'est du point de vue de la Direction une valeur à défendre et dont il faut PRENDRE SOIN afin qu'à l'interne toutes et tous puissent trouver les ressources nécessaires pour se sentir en sécurité, écoutés, accompagnés et aidés lorsque les difficultés apparaissent.

La place des cadres intermédiaires s'est une nouvelle fois révélée décisive et être la véritable pierre angulaire de l'accompagnement des équipes. Madame LAFUE et Madame GERVAIS ont l'une et l'autre œuvré afin de soutenir ou recréer, en fonction des sites, un esprit d'équipe. Les temps festifs organisés tout au long de l'année sont venus agrémenter cette dynamique et faire du SIE 68 un espace de travail et de

collaboration où *il fait bon vivre*. L'ensemble des professionnels œuvre également à cette qualité de vie au travail et les initiatives spontanées permettant de faire lien ont été nombreuses tout au long de l'année.

Du côté de la direction, la fin du CAFDES à l'hiver 2022 a permis un temps de présence plus accru sur les services et une installation dans la fonction plus solide.

L'équipe de cadres s'est attachée à questionner les pratiques et à homogénéiser certains éléments de cadrage.

Les difficultés rencontrées par le SIE 68 (RH, activité...) ont donné lieu à des échanges réguliers avec la PJJ, en la personne de Madame KUHN KAPFER et la Direction Générale de l'ARSEA. Le STEM0 est également associé à ces échanges au regard des effets *dominos* de l'activité du SIE 68 sur ce service.

Et demain ?

L'actualisation du projet de service en 2023 est pensée comme étant le moyen de rassembler plus encore les deux sites autour de références et de réflexions communes. Les pratiques seront au cœur des échanges.

Il est en outre important de doter le service d'un support écrit sur lequel les nouveaux professionnels (comme les plus anciens) pourront s'appuyer. Les cadres sont également appelés à se servir de cet outil managérial à un moment où la quête de sens ne s'est jamais voulue aussi prégnante dans les discours.

Afin de faciliter la communication et rendre l'organisation du pôle Administration plus efficiente, des réunions ponctuelles ont été mises en œuvre au cours de l'année 2022 avec les deux secrétaires de direction du SIE 68 et du service MIP.

La prochaine étape (2023) est de lancer des réunions de travail avec l'ensemble des secrétaires du SIE 68 afin de consolider l'organigramme et les missions de ces professionnelles. La direction salue à ce titre *la solidarité intersites* observée tout au long de l'année.

